

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE DOMAINE PUBLIC

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROPRIÉTAIRE

Nom
Adresse
Code postal, ville
Téléphone
Portable
Adresse de messagerie
Nom du projet

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREPRISE

Société
Nom
Adresse
Code postal, ville
Téléphone
Portable
Adresse de messagerie
Nom du projet
Nom de l'interlocuteur

DETAIL DU PROJET

Exemple: travaux de clôture, ravalement ainsi que la date de début et la date de fin de chantier etc...

TYPE D'OCCUPATION DES DOMAINES DEMANDÉS

<input type="checkbox"/> POSE D'UNE BENNE	Longueur en ml :	Largeur en ml :	Surface en m ² :
<input type="checkbox"/> POSE D'UN ECHAFAUDAGE	En ml :		
<input type="checkbox"/> STATIONNEMENT TEMPORAIRE	Par jour : maxi 8m linéaire		
<input type="checkbox"/> VENTE AMBULANTE	Inférieur à 8 ml :		
<input type="checkbox"/> VENTE AMBULANTE	A partir de 8 ml :		
<input type="checkbox"/> SPECTACLES, EXPOSITIONS			

Nombre de jour(s) : jour(s)
---------------------	---------------

Cachet de l'entreprise Date Signature

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Intitulé	Tarifs au 1er janvier 2016 en €	Surface ou mètre linéaire	Nombre de jour(s)	Total à acquitter
Dépôt de matériaux, bennes, emprises de chantiers sur trottoir et sur rue (unité : m ² /jour)	6,20			
Echafaudage, palissades (unité : ml/jour)	2,10			
Stationnement temporaire de véhicule	38			
Occupation du domaine public pour un véhicule effectuant la vente ambulante inférieur à 8ml	40			
Occupation du domaine public pour un véhicule effectuant la vente ambulante à partir de 8ml	65			
Occupation de place pour les spectacles de plein air, expositions etc... par jour	90			

Ce document devra être adressé en mairie 2 semaines (10 jours ouvrés) avant l'occupation du domaine public par mail :

ville.esbly@mairie-esbly.fr

ou par courrier :

Mairie d'ESBLY - 7 rue Victor Hugo - 77450 ESBLY

Le paiement de la redevance est à joindre à ce formulaire (chèque à l'ordre du Trésor Public). A défaut, en numéraire à l'accueil de la mairie contre un reçu. Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

Pour information : les contrevenants s'exposent à une amende de 1500€ en cas de non respect des règles établies en la matière.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter les Services Techniques d'ESBLY au 01 60 04 36 16.